



Extrait du Circonscription de Dieppe Ouest

<http://circ-dieppe-ouest.spip.ac-rouen.fr/?CAPA-SH-session-2016>

CAPA-SH (session 2016)

- ENSEIGNANTS

- ANIMATIONS PEDAGOGIQUES, REUNIONS ET FORMATIONS

- Année scolaire 2015-2016



Date de mise en ligne : jeudi 12 novembre 2015

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Les inscriptions seront enregistrées du 12 novembre au 18 décembre 2015 (cachet de la poste faisant foi).

L'enseignant spécialisé exerce auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, en recherchant pour chacun d'eux les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux.

L'examen conduisant à l'obtention du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat, rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles. Il peut être présenté en candidat libre ou après un stage de préparation. (décret n°2004-13 du 5-1-2004, BO spécial n°4 du 26 février 2004) . Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen et au titre d'une seule option au cours de la même session.

Options du CAPA-SH

Le CAPA-SH comporte des options, selon le public d'élèves auprès duquel l'enseignant spécialisé sera amené à exercer :

- Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants,
- Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants,
- Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant,
- Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives,
- Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique,
- Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté,
- Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

L'examen comporte deux épreuves consécutives :

- une épreuve professionnelle : deux séquences consécutives d'activité professionnelle, de 45 minutes chacune, suivies d'un entretien avec le jury (1 heure)
- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel (30 minutes).